

Rapport 2018 du CEI aux porteurs de titres

31 décembre 2018

Aux porteurs de titres,

En tant que présidente du Comité d'examen indépendant (le « CEI ») des fonds négociables en bourse (les « FNB »), lesquels sont gérés par BMO Gestion d'actifs inc. (le « gestionnaire »), je suis heureuse de vous transmettre le rapport annuel 2018 destiné aux porteurs de titres des FNB, ainsi que l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement* (ou Norme canadienne 81-107 ailleurs qu'au Québec).

Le mandat du CEI consiste à examiner les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire a identifiées et lui a soumises pour approbation ou formulation d'une recommandation, selon la nature de la question de conflit d'intérêts. Une « question de conflit d'intérêts » est une situation dans laquelle une personne raisonnable considère que le gestionnaire ou une partie liée au gestionnaire a un intérêt qui peut entrer en conflit avec la capacité du gestionnaire d'agir de bonne foi et dans le meilleur intérêt des FNB et des porteurs de parts. Dans chaque cas où une question de conflit d'intérêts est identifiée et soumise au CEI, celui-ci doit avant tout déterminer si la mesure proposée par le gestionnaire aboutit à un résultat juste et raisonnable pour les FNB et les porteurs de parts.

Au moins une fois l'an, le CEI procède également à un examen et à une évaluation de l'adéquation et de l'efficacité des politiques et des procédures écrites du gestionnaire concernant les questions de conflit d'intérêts à l'égard des FNB, ainsi qu'à une autoévaluation de l'indépendance, de la rémunération et de l'efficacité du CEI.

Les membres du CEI, dont les noms figurent dans le présent rapport, possèdent, de par leur formation et leur profession, une vaste expérience et des compétences sur lesquelles ils s'appuient pour bien remplir leur rôle et aborder de façon adéquate tous les aspects des questions de conflit d'intérêts soumises au CEI. Depuis la création du CEI, ses membres sont entièrement satisfaits de l'attitude ouverte et coopérative du gestionnaire. Les membres du CEI sont heureux de poursuivre cette grande collaboration et de continuer de s'acquitter de leur mandat qui consiste à veiller à la prépondérance du meilleur intérêt des FNB et des porteurs de titres lorsque le gestionnaire est confronté à une question de conflit d'intérêts.

Louise Vaillancourt
Présidente du comité d'examen indépendant

Période visée par le rapport

Le Comité d'examen indépendant (le « CEI ») des fonds négociables en bourse (les « FNB ») gérés par BMO Gestion d'actifs inc. (le « gestionnaire »), dont la liste figure à l'Annexe « A » du présent rapport, est devenu opérationnel le 13 mars 2009. L'information fournie dans le présent rapport porte sur la période écoulée entre le 1^{er} janvier 2018 et le 31 décembre 2018, soit la clôture de l'exercice des FNB (inclusivement, la « période »).

Membres du CEI

NOM	RÉSIDENCE	NOMINATION INITIALE
Louise Vaillancourt (Présidente)	Montréal (Québec)	1 ^{er} mai 2007 ¹
John K. McBride	Ottawa (Ontario)	1 ^{er} mai 2007 ^{1,2}
Wendy Hannam	Toronto (Ontario)	22 mars 2017
Jim Falle	Port Perry (Ontario)	22 mars 2017
Jacqueline Allen	Toronto (Ontario)	6 juin 2018
Marlene Davidge	Toronto (Ontario)	6 septembre 2018

¹ Comme l'exige le *Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement*, les membres du CEI ont été nommés en qualité de premiers membres du CEI le 1^{er} mai 2007. Les membres du CEI étaient également fiduciaires indépendants des Fonds constitués en fiducies et administrateurs indépendants des Fonds constitués en sociétés jusqu'à ce que le CEI devienne opérationnel le 12 septembre 2007. Ils ont alors démissionné de leurs fonctions de fiduciaires et d'administrateurs indépendants des Fonds.

² John K. McBride a siégé au CEI à titre de membre jusqu'au 6 décembre 2018.

Les membres du CEI sont également membres du CEI des Fonds d'investissement BMO, des Fonds en gestion commune de BMO et des Portefeuilles BMO privé. Chaque membre du CEI est indépendant des Fonds, du gestionnaire et de toute personne physique ou morale liée au gestionnaire. Au cours de la période, aucune relation n'a été susceptible d'amener une personne raisonnable à remettre en cause l'indépendance d'un membre.

Détention de titres

Fonds

Au 31 décembre 2018, les membres du CEI, pris ensemble, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de 10 % des parts ou des actions en circulation, ou des deux, de chacune des séries des FNB.

Gestionnaire

Le gestionnaire est une filiale indirecte entièrement détenue par la Banque de Montréal (la « Banque »). Au 31 décembre 2018, les membres du CEI, pris ensemble, étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, de moins de 0,01 % des actions ordinaires en circulation de la Banque.

Fournisseurs de services

Au 31 décembre 2018, les membres du CEI n'étaient propriétaires véritables, directement ou indirectement, d'aucune catégorie ou série d'actions avec droit de vote ou d'actions d'autres personnes physiques ou morales importantes qui ont fourni des services aux FNB ou au gestionnaire pendant la période.

Rémunération et indemnités des membres du CEI

Les membres du CEI ont droit à une rémunération versée par les FNB et à des indemnités payées par les FNB lorsque cela est approprié. La rémunération globale, y compris les dépenses, versée par les FNB aux membres du CEI au cours de la période a été de 144 498 \$. Ce montant a été réparti entre les FNB d'une manière équitable et raisonnable.

La rémunération initiale des membres du CEI a été fixée par le gestionnaire. Au moins une fois l'an, le CEI examine la rémunération d'une façon conforme aux bonnes pratiques de gouvernance, en tenant compte, entre autres, des facteurs suivants que le CEI juge importants :

- le meilleur intérêt des FNB et des porteurs de parts;
- le nombre, la nature et la complexité des FNB;
- la nature et l'importance de la charge de travail de chaque membre du CEI, y compris l'engagement, en temps et en énergie, attendu de chaque membre;
- les pratiques exemplaires du secteur, y compris les sondages effectués dans le secteur et les moyennes en ce qui concerne la rémunération des membres du CEI, si ces données sont disponibles;
- la dernière autoévaluation annuelle du CEI;
- les recommandations du gestionnaire à l'égard de la rémunération et des déboursés des membres du CEI, le cas échéant.

Au cours de la période, aucune somme n'a été versée au CEI par les FNB au titre d'indemnités accordées par les FNB au CEI.

Questions de conflit d'intérêts

Le Règlement 81-107 sur le comité d'examen indépendant des fonds d'investissement oblige le CEI à examiner toutes les questions de conflit d'intérêts que le gestionnaire a identifiées et lui a soumises pour approbation ou formulation d'une recommandation, selon la nature du conflit d'intérêts. Dans certains cas, le CEI peut également, conjointement avec une approbation ou une recommandation, donner au gestionnaire des instructions permanentes pour permettre à ce dernier d'agir de façon continue à l'égard d'une question de conflit d'intérêts particulière.

Lorsque des instructions permanentes relativement à une question de conflit d'intérêts ont été formulées, le gestionnaire doit présenter au CEI les instructions permanentes et ses politiques et procédures écrites relativement à la question de conflit d'intérêts aux fins de leur examen et renouvellement par le CEI sur une base annuelle.

Vous trouverez ci-après un résumé des questions de conflit d'intérêts couvertes par des instructions permanentes que le gestionnaire a constatées et qu'il a soumises au CEI pour approbation ou formulation d'une recommandation :

Questions de conflit d'intérêts

1. Exercer les droits de vote rattachés aux titres détenus par les Fonds (vote par procuration)
2. Questions de conflit d'intérêts concernant les employés, y compris les activités commerciales extérieures et l'acceptation de paiements, de cadeaux et de divertissements
3. Identifier et corriger les erreurs de calcul de la valeur liquidative
4. Évaluer l'actif des Fonds
5. Déterminer et autoriser le paiement des déboursés des fonds
6. Erreurs et manquements
7. Meilleure exécution et attribution des opérations
8. Opérations fréquentes effectuées par des porteurs de titres des Fonds
9. Importants porteurs de titres et importants rachats
10. Placement dans des fonds de fonds
11. Surveiller les services fournis aux Fonds par les gestionnaires de portefeuille des Fonds, y compris les gestionnaires de portefeuille liés au gestionnaire
12. Opérations personnelles sur valeurs mobilières des employés du gestionnaire
13. Investir dans des titres de créance d'un émetteur apparenté sur le marché secondaire et investir dans des titres de créance à long terme d'un émetteur apparenté dans le cadre d'un placement initial
14. Investir dans des actions ordinaires ou privilégiées de BMO
15. Investir dans des titres pendant la période de placement de ces titres ou pendant la période de 60 jours suivant la période de placement, alors que BMO Nesbitt Burns Inc. (BMONBI), une partie liée au gestionnaire, agit à titre de preneur ferme dans le cadre du placement de ces titres
16. Acheter des titres auprès d'un autre fonds d'investissement géré par le gestionnaire ou un membre du groupe du gestionnaire, ou vendre des titres à un tel fonds d'investissement (opérations interfonds)
17. Acheter des titres de créance gouvernementaux ou non gouvernementaux auprès de BMONBI, qui détient les titres de créance pour son propre compte, ou vendre des titres de créance gouvernementaux ou non gouvernementaux à BMONBI, qui achète les titres de créance pour son propre compte
18. Conclusion d'une convention de services de courtier désigné avec une partie liée

Conformité

Le CEI n'a été informé d'aucun cas où le gestionnaire a agi à l'égard d'une question de conflit d'intérêts sans avoir toutefois respecté une condition imposée par le CEI aux termes de son approbation, de sa recommandation ou de ses instructions

permanentes. Le gestionnaire est tenu d'informer le CEI de tels cas. Au cours de 2018, le CEI n'a été informé d'aucun cas de non-conformité en matière de conflits d'intérêts.

Annexe « A »

Fonds négociables en bourse BMO

FINB BMO obligations totales	FINB BMO biens de consommation discrétionnaires mondiaux couvert en dollars canadiens
FINB BMO canadien de dividendes	FINB BMO biens de consommation essentiels mondiaux couvert en dollars canadiens
FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de sociétés canadiennes à dividendes élevés	FINB BMO infrastructures mondiales
FINB BMO actions chinoises	FINB BMO assurance mondiale couvert en dollars canadiens
FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de banques canadiennes	FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement couvertes en dollars canadiens
FINB BMO vente d'options d'achat couvertes Moyenne industrielle Dow Jones couvert en dollars canadiens	FINB BMO obligations de sociétés américaines à haut rendement
FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de services aux collectivités	FINB BMO actions indiennes
FINB BMO obligations à escompte	FINB BMO internationales de dividendes
FINB BMO Moyenne industrielle Dow Jones couverte en dollars canadiens	FINB BMO internationales de dividendes couvert en dollars canadiens
FINB BMO obligations de marchés émergents couvert en dollars canadiens	FINB BMO petites gazières
FINB BMO équipondéré banques (auparavant FINB BMO équipondéré S&P/TSX banques)	FINB BMO petites aurifères
FINB BMO équipondéré métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens (auparavant FINB BMO équipondéré S&P/TSX métaux de base mondiaux, couvert en dollars canadiens)	FINB BMO petites pétrolières
FINB BMO équipondéré aurifères mondiales (auparavant FINB BMO équipondéré S&P/TSX aurifères mondiales)	FINB BMO échelonné actions privilégiées
FINB BMO équipondéré produits industriels (auparavant FINB BMO équipondéré S&P/TSX produits industriels)	FINB BMO obligations de sociétés à long terme
FINB BMO équipondéré pétrole et gaz (auparavant FINB BMO équipondéré S&P/TSX pétrole et gaz)	FINB BMO obligations fédérales à long terme
FINB BMO équipondéré de FPI	FINB BMO obligations provinciales à long terme
FINB BMO équipondéré banques américaines couvert en dollars canadiens	FINB BMO obligations du Trésor américain à long terme
FINB BMO équipondéré banques américaines	FINB BMO d'actions canadiennes à faible volatilité
FINB BMO équipondéré américain de la santé couvert en dollars canadiens	FINB BMO d'actions de marchés émergents à faible volatilité
FINB BMO équipondéré services aux collectivités	FINB BMO d'actions internationales à faible volatilité
FINB BMO vente d'options d'achat couvertes de dividendes élevés de sociétés européennes couvert en dollars canadiens	FINB BMO d'actions internationales à faible volatilité couvertes en dollars canadiens
FINB BMO rendement élevé à taux variable	FINB BMO d'actions américaines à faible volatilité
FINB BMO banques mondiales couvert en dollars canadiens	FINB BMO d'actions américaines à faible volatilité couvertes en dollars canadiens
	FINB BMO obligations de sociétés à moyen terme
	FINB BMO obligations fédérales à moyen terme
	FINB BMO obligations provinciales à moyen terme
	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme couvertes en dollars canadiens
	FINB BMO obligations de sociétés américaines de qualité à moyen terme
	FINB BMO obligations du Trésor américain à moyen terme
	FINB BMO revenu mensuel
	FINB BMO MSCI Monde de haute qualité

FINB BMO MSCI Canada valeur
FINB BMO MSCI EAFE couvert en dollars canadiens
FINB BMO MSCI EAFE
FINB BMO MSCI EAFE valeur
FINB BMO MSCI marchés émergents
FINB BMO MSCI Europe de haute qualité couvert
en dollars canadiens
FINB BMO MSCI américaines de haute qualité
FINB BMO MSCI américaines valeur
FINB BMO actions du Nasdaq 100 couvertes
en dollars canadiens
FINB BMO obligations à rendement réel
FINB BMO S&P 500 couvert en dollars canadiens
FINB BMO S&P 500
FINB BMO S&P/TSX composé plafonné
FINB BMO Shiller américaines sélectionnées
FINB BMO obligations de sociétés à court terme
FINB BMO obligations fédérales à court terme
FINB BMO obligations provinciales à court terme
FINB BMO obligations de sociétés américaines
de qualité à court terme couvertes
en dollars canadiens
FINB BMO obligations du Trésor américain
à court terme
FINB BMO obligations à très court terme

FNB BMO américain de dividendes
FNB BMO américain de dividendes couvert
en dollars canadiens
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes
de dividendes élevés de sociétés américaines
FINB BMO actions privilégiées de sociétés
américaines couvert en dollars canadiens
FINB BMO actions privilégiées
de sociétés américaines
FNB BMO vente d'options de vente
de sociétés américaines
FNB BMO vente d'options de vente de sociétés
américaines couvert en dollars canadiens

Nouveaux fonds :

FINB BMO obligations de sociétés
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
dividendes élevés de sociétés européennes
FINB BMO communications mondiales
FINB BMO obligations de gouvernements
FINB BMO obligations à court terme
FNB BMO vente d'options d'achat couvertes de
dividendes élevés de sociétés américaines couvert
en dollars canadiens